

REPONSE A LA QUESTION ECRITE « LA COMMUNE SE PREPARE-T-ELLE A L'EVENTUALITE D'UNE PENURIE D'ENERGIE DURANT L'HIVER 2023-2024 ? » (PS-LES VERTS)

Séance du 29 juin 2023

Point n° 9

Avec les risques de pénurie énergétique qui peuvent se produire ces prochains hivers, le Conseil municipal a actionné l'Organe communal de conduite en cas de catastrophe (OrCoC) le 16 août 2022. Son état-major, composé à l'époque de Julien Loichat, Conseiller municipal en charge du département de la sécurité, du cdt du CRISP, Nicolas Dobler, et du commissaire de police, Dominique Vallat, a été complété par des chef-fes de service, Magali Voillat, RPP, François Valley, chancellerie, et Yan Pellaton, UEI, par l'informaticien, Christophe Meusy, et le chef de secteur UEI, Michel Rotunno. Dès le 1^{er} janvier 2023, c'est le Maire, Philippe Eggertswyler, qui a repris la direction du groupe.

Depuis l'été passé, plusieurs séances ont été tenues et les thèmes suivants traités :

- Chauffage à distance – Thermoréseau
- Eaux potables et usées
- Ecoles et crèches
- Voirie
- Informatique communale
- CRISP – SIS
- Sécurité publique

Six groupes électrogènes de différentes puissances ont été commandés. Quatre sont déjà livrés et les deux derniers le seront d'ici l'été. Ils permettront de garantir le fonctionnement de la source de l'Ante et des réservoirs de le Perche, des Minoux et du Varieux. L'acquisition de ce matériel va permettre de garantir l'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble de la ville en cas de délestage (4h/4h). En cas de « blackout » des restrictions d'eau à divers échelons seront émises. La STEP est déjà équipée d'un tel outil. Deux autres appareils sont prévus aux hangars des pompiers, route de Fontenais, et au bâtiment communal, rue Achille-Merguin 2. Celui du CRISP garantit le fonctionnement des véhicules et du matériel, et l'accueil de pompiers de piquet le temps des coupures cadencées ou des « blackout ». L'autre, pour Merguin 2, permet une tenue minimale du guichet unique et de l'activité de la police. Les autres services ne sont pas assurés. Lorsque tout le matériel sera réceptionné, il sera testé avec notamment un exercice à l'échelle 1/1. Des onduleurs ont également été acquis afin de protéger le matériel informatique de coupures d'électricité.

Toutes les communes jurassiennes ont défini un ou des Points de rencontre d'urgence (PRU). Ils sont visibles sur le Géoportail. Porrentruy en a deux, soit au bâtiment communal de la rue Achille-Merguin 2 et aux hangars des pompiers. Si les moyens de communication ne devaient plus fonctionner, les gens pourront donc se rendre à ces PRU pour demander de l'aide ou tout renseignement. Le Canton a fourni aux communes du matériel pour signaler ces sites (drapeaux) et des radios fonctionnant par le réseau POLYCOM.

Nos services communaux doivent encore créer un Plan d'action, lequel est en cours de rédaction. Il déterminera qui fait quoi, comment et avec quels moyens.

Dans la limite de ce qui peut l'être sachant que certaines thématiques sont incontrôlables, telles que les connexions téléphoniques, le Conseil municipal et les employé-es sont conscients de l'importance des problèmes qui peuvent surgir et mettent tout en œuvre pour pouvoir les gérer au mieux.

12 juin 2023

Le Conseil municipal